

Du concret dans les programmes des nouveaux élus

Marie-Catherine Bernard

Fondatrice et directrice de Palabréo



73 % des équipes nouvellement élues en 2026 intègrent la participation citoyenne dans leur programme, c'est le chiffre enthousiasmant que révèle l'étude, sur plus de 600 programmes, menée par Marie-Catherine Bernard et son équipe. Une véritable avancée à suivre ?

L'analyse de 607 programmes d'équipes élues, représentant 27 % des communes de plus de 5 000 habitants de toutes les régions et tendances politiques, confirme une diffusion durable des démarches participatives dans le

paysage municipal français.

Cette présence se traduit dans la quasi-totalité des cas par des dispositifs, des modalités de mise en œuvre ou des champs d'application concrets : conseils de quartier, conseils de jeunes, réunions publiques, ateliers participatifs, consultations, budgets participatifs ou démarches de concertation sur des projets identifiés.

Surtout, cette diffusion concerne l'ensemble des tailles de communes. Si les démarches apparaissent plus structurées dans les grandes villes, elles sont également présentes dans une large majorité des communes de 5 000 à 50 000 habitants. Dans les plus petites, elles prennent souvent des formes plus souples et plus directes, centrées sur des échanges de proximité entre élus et habitants. À mesure que la taille des collectivités augmente, les dispositifs se formalisent davantage et s'inscrivent plus explicitement dans l'organisation de l'action publique locale.

Une concertation sur des projets concrets

Si 73 % des équipes élues mentionnent la participation citoyenne dans leurs programmes, 40 % mentionnent explicitement des démarches de concertation sur des projets identifiés, contre 24 % en 2020. Cette progression constitue l'une des évolutions les plus marquantes, observées entre 2020 et 2026.

La participation n'est plus seulement présentée comme un principe général de dialogue avec les habitants. Elle apparaît comme une modalité concrète d'élaboration, d'ajustement ou d'accompagnement de projets portés par la municipalité nouvellement élue.

Les programmes évoquent des concertations sur des requalifications de centres-villes, des transformations d'espaces publics, des plans de circulation, des enjeux de stationnement et de mobilités douces, des projets d'équipements ou encore des aménagements de quartier, qui occupent une place croissante dans les engagements des équipes municipales. Les démarches participatives concernent également, plus ponctuellement, des sujets comme la jeunesse, la sécurité, les services publics, le commerce de proximité ou encore certaines réflexions prospectives autour de l'évolution de la ville et du territoire.

Cette évolution s'accompagne d'une montée en précision des sujets. Là où les programmes de 2020 faisaient souvent référence à une concertation sur « les grands projets » ou « les projets de la ville » de manière relativement générale, ceux de 2026 identifient plus fréquemment des projets précis, localisés et contextualisés. La participation apparaît alors davantage articulée à des enjeux territoriaux concrets et à des calendriers de décision identifiés. Elle concerne ainsi un nombre croissant de politiques publiques locales et d'objets opérationnels.

Les instances permanentes, socle

Cette évolution ne signifie pas pour autant une remise en cause des dispositifs plus traditionnels de participation.

Les instances permanentes demeurent au contraire le principal socle des démarches participatives locales. 68 % des exécutifs élus mentionnent dans leurs programmes des dispositifs permanents de participation : conseils de quartier, conseils d'enfants et de jeunes, conseils des sages ou encore instances thématiques. Déjà très présents en 2020, ces dispositifs continuent de structurer dans la durée le dialogue entre élus et habitants. Ancrés dans une logique de démocratie de proximité, ils traduisent une volonté d'inscrire la participation dans le fonctionnement courant des collectivités et de maintenir des espaces réguliers d'échange sur les enjeux du quotidien. Des espaces dont on connaît toutefois les limites en termes de mobilisation dans la durée et de capacité à incarner la diversité de la population et qui apparaissent plutôt relever de la démocratie de proximité.

Le budget participatif demeure un outil fortement installé dans les pratiques municipales. 38 % des équipes municipales élues en 2026 le mentionnent dans leurs programmes, un niveau stable par rapport à 2020. Ce niveau confirme la place durable du budget participatif comme dispositif emblématique de la participation citoyenne locale, notamment autour des enjeux d'aménagement, de cadre de vie ou d'espaces publics.

À l'inverse, les outils numériques apparaissent en recul relatif dans les programmes : 13 % des équipes les mentionnent, contre 24 % en 2020. Cette baisse ne traduit pas nécessairement un abandon de ces outils, désormais largement déployés dans les collectivités, mais plutôt leur intégration progressive en complément des démarches présentiels.

Autour de ce socle relativement stabilisé, les collectivités mobilisent des outils plus souples et ponctuels : réunions publiques, ateliers participatifs, consultations ciblées, balades urbaines ou démarches de concertation thématiques. Ces formats permettent d'adapter les démarches aux projets concernés.

Une attention à la qualité des démarches

Les programmes analysés témoignent également d'une attention croissante portée à la qualité des démarches participatives.

De nombreux programmes évoquent des actions visant à améliorer l'accessibilité, l'inclusivité ou la lisibilité des dispositifs : diversification des formats, démarches de proximité, consultations ciblées, amélioration de l'information des habitants, renforcement du retour aux participants sur les décisions prises.

Plusieurs collectivités cherchent à élargir la participation à des publics habituellement moins présents dans les dispositifs traditionnels, à travers des démarches « d'aller-vers », des formats adaptés aux contraintes du quotidien ou, plus ponctuellement, des dispositifs facilitants comme la garde d'enfants lors des temps de concertation.

Enfin, les démarches participatives se structurent peu à peu. 15 % des programmes évoquent des chartes de la participation, des élus référents dédiés ou encore la mise en place de fonctions spécifiques au sein des services municipaux. Ces éléments traduisent une professionnalisation pas à pas des pratiques participatives et leur intégration croissante dans l'organisation des collectivités.

La participation durablement installée ?

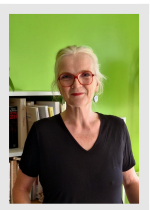
L'analyse des programmes municipaux de 2026 montre que la participation citoyenne s'est durablement installée dans le fonctionnement des collectivités locales.

Si les outils mobilisés restent relativement stables depuis plusieurs années, les usages de la participation évoluent sensiblement. Les démarches apparaissent plus opérationnelles, plus territorialisées et articulées aux projets municipaux et aux politiques publiques.

Cette évolution semble témoigner d'une maturation progressive des pratiques participatives locales. A suivre donc !

Méthodologie utilisée

Cette analyse réalisée par l'agence de concertation Palabreo fait suite à une première étude réalisée en 2020. Elle repose sur l'étude de 607 programmes de maires élus aux élections municipales de 2026, représentant 27 % des communes de plus de 5 000 habitants : 19 % des communes de 5 000 à 19 999 habitants, 47 % des 20 000 à 49 999 habitants, 86 % des 50 000 à 99 999 habitants et 100 % des communes de + de 100 000 habitants. L'échantillon couvre l'ensemble des régions françaises dont les outre-mer et reflète les grands équilibres en matière de tailles de communes et d'orientations politiques. Les programmes analysés proviennent des sites de campagne, professions de foi détaillées et supports de communication des candidats. Le rapport complet est disponible sur <https://www.palabreo.fr/>



Marie-Catherine Bernard

Forte de 25 ans d'expérience dans le développement territorial et l'aide à la décision publique, en tant que directrice de territoire, élue de terrain et consultante, Marie-Catherine Bernard est aussi enseignante universitaire, formatrice, et est l'auteure de plusieurs articles sur les méthodologies de concertation.